**MEDIATHEQUES – ISSY LES MOULINEAUX**

**Charte du prêt des Liseuses électroniques**

**Je m’engage :**

**- à respecter les délais de prêt**

**- à restituer la liseuse en l’état, ou à en rembourser la valeur** : 140 €

**- à restituer les accessoires en l’état, ou à en rembourser la valeur**

* *prix forfaitaire pour chacun des autres éléments fournis câbles-adaptateur-housse : 4 €.*

**- à restituer tels quels les textes et les paramétrages initialement fournis.**

Date :

Prénom / Nom :

N° d'emprunteur :

Signature :

**Informations complémentaires**

* **Conditions générales**

Le prêt d’une liseuse électronique est réservé aux adhérents adultes des Médiathèques. Un mineur peut utiliser l’instrument sous la responsabilité parentale. Seul le titulaire de la carte peut emprunter un instrument (pas d’emprunt possible par un adulte sur une carte enfant, par exemple).

Le prêt d’une liseuse électronique est soumis à la signature de la présente **charte de prêt** plaçant la liseuse électronique sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour dans l’établissement.

* **Modalités de prêt**

Un seul prêt de liseuse électronique par carte est possible à la fois. La durée de prêt est de 24 jours. Le retour n’est pas accepté tant que tous les éléments fournis ne sont pas rendus. La prolongation du prêt est possible si la liseuse électronique n’est pas réservée par un autre usager.

Les liseuses électroniques empruntées sont réservables. Le prêt, le retour, et la réservation des instruments s’effectuent à l’Espace Adulte de la Médiathèque Centre-Ville et au 2ème étage de la Médiathèque des Chartreux.

Les bibliothécaires n’assurent pas de service d’assistance technique pour l’utilisation des liseuses électroniques prêtées, ni pour leurs accessoires.

* **Pénalités de retard**

Les pénalités de retard sont également appliquées à la liseuse électronique, soit 0,20 € par jour de retard.

* **Vérifications**

Une vérification du bon fonctionnement est effectuée par un agent au moment du retour et permet l’enregistrement du retour. Dans l’éventualité d’une détérioration, les pénalités de remboursement de la valeur des objets sont enregistrées sur la carte de l’adhérent.

* **Mise en recouvrement**

En cas de non restitution de la liseuse électronique, quelle qu’en soit la cause, perte ou vol, et au-delà d’un mois de retard, une procédure de mise en recouvrement sera engagée auprès du Trésor public, pour le montant correspondant à la valeur de remplacement de la liseuse électronique.

* **Précaution d’utilisation**

- manipuler l’appareil avec précaution

- ne pas modifier les contenus fournis

- ne pas disperser les accessoires

* **Le matériel prêté :**

- Un livre électronique Cybook Muse

- Un câble de chargement Micro-USB

- Un guide de démarrage rapide